

Compte-rendu #54 - Séances du 24 mars 2025

Commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique

1. Questions jointes des députées et députés Martin Casier (PS, deux questions), Bénédicte Linard (Ecolo) et Loïc Jacob (Les Engagés) :

[« Pour un renforcement des collaborations, du partage de données et des résultats de la recherche »](#)

[« Stand up for science »](#)

[« Soutien à la communauté scientifique menacée par les attaques de l'administration Trump »](#)

[« Déclaration de la ministre Vanessa Matz sur l'accueil par la Belgique des chercheurs américains soumis à la censure dans leur pays »](#)

Les sciences dans leur ensemble sont aujourd'hui menacées, les nouvelles en provenance des États-Unis étant toujours plus inquiétantes (licenciements, suppressions de financements, censure). Les impacts se font ressentir jusqu'en Belgique, où certains chercheurs et chercheurs ont des partenariats s'interrompre voire des données devenir inaccessibles. Face à cette évolution, l'Europe doit investir davantage dans la recherche en renforçant les collaborations, le partage des données et des résultats de recherche. En fonction des moyens disponibles, des universités réagissent : la VUB a, par exemple, débloqué un budget de 2,5 millions d'euros et des logements pour accueillir une partie de ces scientifiques. La ministre fédérale en charge des établissements scientifiques a par ailleurs évoqué une possible réflexion sur les modalités d'accueil de scientifiques victimes des restrictions menées par l'administration Trump.

Une évolution est-elle prévue en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ou à l'échelon européen **au niveau de la science ouverte** et des mécanismes de libre accès aux données ? Le ministre peut-il mesurer précisément les **impacts de ces attaques sur la recherche en FWB** ? Des institutions ont-elles, à l'instar de l'UCLouvain, reçu des questionnaires intrusifs sur leur politique de recherche venant des États-Unis ? Le programme de soutien *Scholars at Risk* doit-il être activé dans ce cas ? Quels sont les collaborations avec les autres niveaux de pouvoir ? **Comment faciliter l'intégration de chercheurs et chercheuses étatsuniennes**, tout garantissant que cela ne se réalise pas au détriment de nos propres scientifiques ?



Réponse de M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche :

« L'attitude du président américain et de son administration vis-à-vis des chercheurs, et de la science en général, est inquiétante et incompréhensible. Elle nous laisse tous pantois, à commencer par le scientifique que je suis. Les choix opérés aux États-Unis sont préoccupants pour la démocratie.

Je tiens à réaffirmer mon soutien à la liberté académique, en accord avec la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Mon inquiétude concernant ce qu'il se passe aux États-Unis est partagée par mes collègues belges et européens. De nombreux messages de soutien aux scientifiques américains ont été lancés. **J'ai moi-même invité les chercheurs américains à nous rejoindre.**

L'attitude actuelle du gouvernement des États-Unis face à la recherche est une **opportunité pour l'Union européenne et pour notre pays. La Belgique dispose en effet de nombreux atouts pour attirer les chercheurs : une excellence scientifique reconnue ; l'exonération du précompte professionnel pour les chercheurs et une fiscalité attractive pour la recherche ; une rémunération attractive et compétitive pour les chercheurs, ainsi qu'un accès à la sécurité sociale.** Ce soutien à la recherche doit être préservé. De plus, l'obtention d'un permis de séjour et de travail accéléré est également possible à certaines conditions.

Il est difficile de mesurer l'impact réel et concret qu'aura ce changement de la politique américaine. Vous avez donné des exemples de recherches qui s'arrêtent, de collaborations qui cessent, de ponts qui se cassent, mais l'impact de ces décisions sur la recherche belge francophone reste difficile à évaluer. En effet, la situation est toujours chaotique aux États-Unis. Les chercheurs américains eux-mêmes ne comprennent pas encore réellement ce qu'il se passe. »

Selon le ministre, **des impacts se font toutefois déjà sentir.** « Tout d'abord, certains chercheurs américains ne peuvent pas participer à des projets, des conférences ou des activités scientifiques chez nous, et ce, par **manque de financement** ou par **peur de représailles.**

Ensuite, des séjours de chercheurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux États-Unis ne pourront pas se concrétiser pour des raisons de sécurité. La presse a récemment fait état du cas d'un chercheur français accusé de terrorisme et interdit d'entrée aux États-Unis parce que son téléphone et son ordinateur contenaient des prises de position hostiles à la politique menée par Donald Trump et son administration. Des publications communes ont par ailleurs été censurées. Une telle **censure** s'applique malheureusement à l'ensemble des auteurs des publications concernées.

Enfin, l'accès à certaines bases de données est désormais refusé, ce qui compromet la poursuite de plusieurs recherches. Certains chercheurs ont consacré des semaines à télécharger les données de sites internet basés aux États-Unis avant que ces sites interrompent leurs différents services.

À ce stade, je n'ai pas connaissance de cas de chercheurs belges travaillant aux États-Unis et touchés par les politiques restrictives de l'administration Trump.

L'agence de développement américaine USAID a effectivement envoyé un questionnaire à plusieurs de nos chercheurs par le biais de partenaires de recherche américains. Cette manière déstructurée de procéder pose question. Toutefois, c'est bien l'administration américaine qui a imposé à nos chercheurs de remplir ce questionnaire, et ce, parce qu'ils avaient des projets avec des chercheurs américains. J'ai pris connaissance de cette situation. **À mon sens, elle ne demande pas une réponse coordonnée, mais relève de la liberté académique de l'ensemble des établissements et des chercheurs concernés.**



Quant à l'accueil de chercheurs américains dans nos institutions, des mécanismes existent déjà. Par exemple, certains postes académiques ne sont pas exclusivement réservés aux chercheurs belges francophones. Nous offrons des opportunités aux meilleurs chercheurs, car c'est aussi ainsi que l'on maintient l'excellence scientifique des universités. Ces postes sont donc ouverts à l'international et tout le monde peut y postuler. Je me suis assuré que les offres d'emploi relatives à ces postes soient bien traduites en anglais. C'est un détail, mais il est important de le faire.

Le FNRS dispose d'un mécanisme qui permet de garantir un salaire et des crédits de fonctionnement pour trois ans. Cet outil est ouvert aux chercheurs étrangers. Toutefois, **étant donné la situation budgétaire particulièrement difficile de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'éventuelles nouvelles mesures devront être prises à budget constant.**

Au niveau international, le **réseau SAR** [Scholars at Risk] a pour objectif de protéger les chercheurs qui subissent de graves menaces pour leur vie, leur liberté et leur bien-être. Ce réseau ouvre des postes temporaires de recherche et d'enseignement dans des institutions partenaires et fournit des services de conseil et d'orientation aux chercheurs. L'antenne SAR de la Fédération Wallonie-Bruxelles est gérée par Wallonie-Bruxelles International (WBI) et l'ARES. Cette antenne **dispose d'un budget, mais ne fera pas l'objet d'un financement supplémentaire particulier.**

Le réseau SAR publiera prochainement un bulletin bimensuel sur les États-Unis. Ce bulletin s'ajoutera à sa revue de presse sur la liberté académique. L'antenne SAR des États-Unis sera mise à contribution pour recenser les impacts de la politique scientifique menée par l'administration Trump.

N'oublions toutefois pas que des chercheurs sont plus en danger dans d'autres pays que les États-Unis. Ils reçoivent de véritables menaces de mort et sont donc plus à même d'être soutenus par le réseau SAR.

Enfin, passer à la vitesse supérieure dans le domaine de la science ouverte n'aura que peu d'impact sur la situation. Favoriser l'accès aux données de la recherche et aux publications en Europe n'empêchera ni la censure ni la fermeture des bases de données aux États-Unis.

Il importe que les données de recherche restent sous le contrôle des chercheurs et non des grands groupes d'édition privés. Favoriser l'accès aux données de la recherche et aux publications permettra de diffuser les connaissances, ce qui est l'essence même de la science, mais ne permettra malheureusement pas de financer les recherches américaines ni de soutenir les chercheurs qui exercent leur métier aux États-Unis. »

Réactions des députées et députés :

Le député Martin Casier estime que la FWB doit se positionner sur ses principes et valeurs, et expliquer directement à l'administration étatsunienne que nos chercheurs et chercheuses ne répondront pas à leurs questions, cela relevant de leur liberté académique. Il suggère également que la FWB augmente le nombre de mandats d'impulsion scientifique (MISU), en les ouvrant à tout le monde.

La députée Bénédicte Linard invite le ministre à « prévoir du financement complémentaire afin de permettre que notre territoire soit une terre d'accueil pour ces scientifiques ».

Le député Loïc Jacob rappelle qu'il « faut éviter que la situation américaine n'engendre une concurrence supplémentaire entre les pays et entre les chercheurs ».



2. Question de Bénédicte Linard (Ecolo) :

« Dispense de versement du précompte professionnel des chercheurs et chercheuses »

Selon l'accord de gouvernement fédéral, « **Le champ d'application de la dispense partielle de versement du précompte professionnel est réformé** pour ce qui concerne la recherche dans les universités, les hautes écoles, les hôpitaux universitaires et les fonds pour la recherche scientifique ». Cependant, le terme « réforme » apparaît peu clair et la perspective d'une baisse de cette dispense inquiète le secteur, alors que le gouvernement de la FWB s'est engagé à la maintenir.

Le ministre a-t-il alerté ses homologues du gouvernement fédéral à ce sujet ? **Dans quel sens ira cette « réforme » ?** Des échanges ont-ils eu lieu avec le CRef (Conseil des Recteurs et rectrices des universités francophones) et l'ARES (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur) ?

Réponse de M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche :

« Madame la Députée, **j'ai rencontré le Premier ministre tout récemment: j'en ai profité pour le sensibiliser à cet important sujet qui figure dans la DPC et pour plaider en faveur du maintien du mécanisme de dispense.** Il est prévu que j'en parle aussi avec le ministre fédéral des Finances qui est compétent pour la réduction du précompte. Par ailleurs, j'ai établi un contact avec la ministre fédérale de la Politique scientifique. Lors de ce contact, le point particulier de la dispense du précompte professionnel a également été abordé. **C'est un élément central sur lequel nous sommes sans doute tous d'accord.**

Les contacts avec le CRef sont très réguliers, étant donné ma double compétence, à la fois en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Région wallonne. **Je connais aussi bien la problématique de l'application de cette dispense pour les universités, le Fonds de recherche scientifique (FNRS) et les hautes écoles.** Le contact est bien établi avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, le Conseil interrégional de concertation (CIC) et les directions du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, chargé du paiement des salaires des enseignants des hautes écoles et de l'application de cette dispense.

Je suis et je resterai attentif sur ce sujet particulier qui dépend de compétences n'appartenant ni à la Fédération Wallonie-Bruxelles ni à la Région wallonne, mais qui a un impact important pour ces deux entités. Je continuerai à défendre la même attitude. »

Réaction de la députée :

La députée fait part de sa surprise de ne pas recevoir plus d'informations sur le contenu des contacts entretenus et sur le sens prévu à la réforme des mécanismes de dispense, d'autant plus que les partis francophones au fédéral sont les mêmes qu'en FWB.

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020db0c9>



Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires

1. Question du député Octave Daube (PTB) :

« Que fait le gouvernement pour assurer un boycott académique à l'encontre des universités israéliennes ? »

Pendant que les mobilisations se multiplient sur les campus en soutien à la population de Gaza face aux bombardements israéliens, Israël participe toujours en tant que partenaire privilégié au programme Horizon Europe, grâce auquel ce pays bénéficie de plusieurs centaines de millions voire de plusieurs milliards d'euros de financements pour sa recherche universitaire.

Que pense la ministre de la situation actuelle au Moyen-Orient ? Peut-on garantir que les établissements de la FWB ne sont pas indirectement complices des crimes de guerre commis par Israël ? **Pourquoi Israël n'a-t-il pas encore été exclu des partenariats de recherche dans le cadre d'Horizon Europe ?**

Réponse de Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

« La situation au Proche-Orient demeure alarmante et la nouvelle flambée de violences du 18 mars à Gaza vient aggraver une crise humanitaire déjà insoutenable. **Tant le Parlement que le gouvernement que je préside sont évidemment très préoccupés par cette situation.** [...]

J'entends les inquiétudes légitimes exprimées par les étudiants qui demandent un boycott académique. Cependant, je rappelle que nous soutenons l'autonomie institutionnelle et la liberté académique de nos établissements, qui sont libres de mener ou d'interrompre leurs partenariats. Les projets d'accord sont soumis à des évaluations internes au cas par cas. En tant que ministre de l'Enseignement supérieur, comme annoncé en janvier, je saisirai l'opportunité d'une rencontre future avec Roxana Mînzatu, la commissaire européenne chargée de l'éducation, pour faire part des préoccupations et des attentes du Conseil des recteurs des universités francophones (CRef). Celles-ci portent, au minimum, sur une demande d'analyse coordonnée, au regard du droit international et des droits de l'homme, par les services de la Commission européenne, des collaborations avec les partenaires israéliens et palestiniens impliqués dans les programmes d'éducation et de recherche européens.

Enfin, je suivrai avec attention les discussions sur deux propositions de résolution du Parlement liées à la situation au Proche-Orient lors de la séance plénière du 26 mars.

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020db0c8>



www.observatoire.frs-fnrs.be



<https://www.linkedin.com/company/observatoire-frs-fnrs/>